

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 novembre 2023

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 22 novembre 2023.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Lynda BEAUJEAN - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Guillaume LHERITIER - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Cynthia VASSORT- Candy DION - Julie CAZEAUX - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET - Philippe de LAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Céline VIRLOGEUX par Stéphane VILLAIN - Nicolas TREILLARD par Morgan MOREAU - Laurent MARIEN par Régis LEBAS - Guillem TEXIER par David LABICHE - Marie MOUFFOKES par Lynda BEAUJEAN

Secrétaire de séance : Nathalie MARTIN

Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus et fait approuver le compte rendu du Conseil municipal du 31 octobre 2023.

1-MARCHE D'ASSURANCES 2024-2028 - ATTRIBUTIONS DES LOTS

Le Conseil municipal unanime :

- Suit le classement proposé par la Commission d'appel d'offres ainsi établi :
 - o Lot 1 : **ALBINGIA**, cabinet Marquet-Sarraf
pour un montant de prime de 44 910.65 € TTC ;
 - o Lot 2 : **SMACL**
pour un montant de prime de 18 430.56 € TTC ;
 - o Lot 3 : **Mutuelle de Poitiers**, cabinet Marquet-Sarraf
pour un montant de prime de 24 898 € TTC (incluant la prestation supplémentaire auto-collaborateurs) ;
 - o Lot 4 : **SAGA**
pour un montant de prime de 1 964.66 € TTC.
- Autorise le Maire à signer les marchés et toute pièce contractuelle y afférent ;
- Autorise une nouvelle consultation pour l'attribution du lot 5 et la signature du contrat qui en découlera.

2-DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Code nomenclature : 7.1.2

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve de modifier les crédits de la façon suivante :

Section d'investissement - Dépenses			
Nature	Opération	Libellé	Inscription
2315	20	Travaux de renforcement du service des eaux	- 10 000 €
TOTAL OPERATION 20 – TRAVAUX			- 10 000 €
1643		Emprunts et dettes assimilées	+ 10 000 €
TOTAL CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			+ 10 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0 €

Section de fonctionnement - Dépenses			
Nature	Service	Libellé	Inscription
666		Capital - Charges financières	+ 4 500 €
66111		Intérêts – Pertes de change	+ 500 €
TOTAL CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES			+ 5 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 5 000 €
Section de fonctionnement - Recettes			
70871		Remboursement CDA	+ 5 000 €
TOTAL CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE			+ 5 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0 €

3-ESPACE BEAUSEJOUR - RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Code nomenclature : 4.4.1.

Le Conseil municipal unanime :

- Valide le nombre annuel d'heures de l'activité mémoire,
- Fixe la rémunération horaire brute à 31.25 euros dès le 1er janvier 2024,
- Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 012.
- Autorise le Maire à signer l'arrêté nécessaire au recrutement.

4-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Code nomenclature : 4.1.7.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2023, comme précisé ci-dessus et conformément au tableau ci-joint ;
- Autorise le Maire à recourir si nécessaire à l'emploi contractuel afin d'assurer la continuité du service public, et des besoins du service, en application des articles L.332-14 et L.332-8-2° du code général de la fonction publique territoriale ;
- Demande d'inscrire les crédits au budget 012.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2023

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES CREES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES OCCUPES PAR UN NON TITULAIRE	POSTES VACANTS	Dont TNC	Poste créé à compter du
Secteur administratif							
Attaché principal	A	3	3	0	1	0	
Attaché	A	1	1	0	1	0	
Rédacteur principal de 1 cl	B	2	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2 cl	B	3	3	1	1	0	
Rédacteur	B	6	6	3	1	0	
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	3	3	0	1	0	
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	5	5	0	4	1	
Adjoint administratif	C	1	1	0	1	0	
TOTAL 1			24	4	10	1	
Secteur animation							
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1	1	0	0	0	
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	4	4	0	2	0	
Adjoint d'animation	C	4	4	0	2	0	
TOTAL 2			9	0	4	0	
Patrimoine et bibliothèques							
Assistant conservation pal 1cl	B	1	1	0	0	0	
Adjoint du patrimoine ppal 2e cl	C	1	1	1	0	0	
TOTAL 3			2	1	0	0	
Secteur emplois fonctionnels							
D.G.S. 10 à 20 000 hab.	A	1	1	0	0	0	
D.S.T. 10 à 20 000 hab	A	1	1	0	1	0	
TOTAL 4			2	0	1	0	
Secteur social							
Agent spéc écoles mat ppal 2 cl	C	1	1	0	0	0	
TOTAL 5			1	0	0	0	
Secteur police municipale							
Brigadier-chef pal	C	1	1	0	0	0	
Gardien-Brigadier	C	2	2	0	1	0	
TOTAL 6			3	0	1	0	
Secteur technique							
Ingénieur hors classe	A	1	1	0	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	0	1	0	01/12/2023
Ingénieur	A	2	2	0	2	0	01/12/2023
Technicien	B	1	1	1	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	2	2	0	1	0	
Adjoint technique pal 1 cl	C	4	4	0	2	0	
Adjoint technique pal 2 cl	C	15	15	3	1	0	
Adjoint technique	C	10	10	0	2	0	

TOTAL 7			39	4	10	0	
TOTAL GENERAL (1 à 7)			80	9	26	1	
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES CREEES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES OCCUPES PAR UN NON TITULAIRE		Dont TNC	
CONTRACTUELS							
CDI DIRECTEUR DE STATION	A	1	1	Art 3 al 5		0	
CDI RESPONSABLE BEAUSEJOUR	A	1	1	Art 3.3 al 2		0	
CDI ANIMATEUR RESEAUX	A	1	1	Art 3 al 3&4		0	
CDD ADJOINT PATRIMOINE	C	1	1	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT ANIMATION	C	1	1	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	L332-23 1°		1	
CDD ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	L 332 -23-2°		0	
CDD ANIMATEURS	B	2	2	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINTS TECHNIQUES	C	9	9	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINTS ANIMATION	C	13	13	L 332 -23-2°		2	
TOTAL		34	34			3	

5-CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS – PARCELLE AS 21

Code nomenclature 3-5-9

Le Conseil municipal unanime, autorise le maire à signer cette convention de servitudes et toutes les pièces s'y rattachant dont l'acte authentique à intervenir

6-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE : CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA DISSIMULATION DES RESEAUX DANS LA RUE ET L'IMPASSE ANATOLE FRANCE

Code nomenclature : 8.3.1

Les membres du Conseil municipal unanimement, autorisent le Maire à signer la convention N° D17-54-23-158402 avec la société Orange dans le cadre des travaux à réaliser pour l'effacement de ces réseaux

7-DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT - CONVENTION ANTAI GESTION FPS

Code nomenclature : 7.1.5

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve les termes de la convention jointe ;
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Le Maire,


Stéphane VILLAIN